



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU 20/10/2023**  
**N°2023-50**

Nombre de conseillers :15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Excusés avec pouvoir : 1  
Votants : 13

Date de convocation :  
11/10/2023

Objet : extinction de  
l'éclairage public

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie, Morgan Michalet, Emmanuel Petat.

Membres excusés : Marie-Thérèse VILLECOURT (a donné procuration à Sandrine BRICOURT).

Membres absents : Cindy Rochereau, Romain Grillot.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'enquête destinée à la population concernant l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit et rappelle que la majorité des participants a souhaité une extinction de l'éclairage public de 0 heures à 5 heures du matin.

Il explique également que l'extinction de l'éclairage public concernera l'ensemble du village mais que pour des raisons d'ordre technique, certaines rues ne seront provisoirement pas concernées :

- Quartier « sur les Vignes » ;
- Rue de la Mairie (du carrefour de la mairie à la boulangerie) ;
- Côte à Goy ;
- Chemin de la Servette (du cimetière à la Mairie) ;
- Rue de la Gare (du carrefour de la mairie au collège) ;
- Rue de la Guillotière (de la mairie au chemin du Clodet).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents moins une abstention :

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Lionel KLINGLER

